le cnam

Se former tout au long de la vie au Conservatoire national des arts et métiers

Crédits photos : Laurence Benoit & Sandrine Villain
Design graphique : Dominique Bouby, Loup Thévenin & Thomas Veniant
Rédacteur : Laurent Ibri
Directeur de la communication : Vincent Roger

Juin 2021 - Dircom Cnam

Se former, une ardente obligation...

Former tout au long de la vie constitue une des trois missions essentielles du Cnam. Notre objectif est de transmettre à nos élèves les connaissances leur permettant d'élargir leurs compétences, d'accomplir leurs projets – parfois leurs rêves – professionnels et d'avoir les clés pour évoluer dans un monde désormais en mutation permanente.

Par le passé, se former tout au long de la vie pouvait apparaître comme conceptuel, de nos jours cela devient une ardente obligation pour chacun d'entre nous. La révolution digitale comme la pandémie mondiale - que nous venons de traverser - démontrent que nous devons nous adapter constamment. Pour répondre à cette évidence, chacun devra emprunter le chemin de la formation en continu.

Porté par l'héritage de l'abbé Grégoire, son fondateur, le Cnam se veut la maison des possibles. La maison qui ambitionne d'accompagner tous les publics vers le succès professionnel. Pour y arriver nous articulons notre action autour de trois axes : notre offre de formation, notre stratégie numérique et notre ancrage dans les territoires. Ils constituent les trois côtés du triangle de la réussite. Ils nous permettent d'offrir à nos élèves des parcours sur mesure à la fois en distanciel et en présentiel.

Le Cnam est également la maison de l'innovation. D'abord, en matière pédagogique : hier nous inventions la validation des acquis de l'expérience (VAE) et aujourd'hui le bac+1. Ensuite, par notre développement numérique comme l'illustre l'enquête récente Le Point-Statista nous classant numéro 1 en France pour la formation ouverte et à distance (FOAD). Enfin, par nos choix stratégiques qui nous permettent de former, encore mieux, tout le temps, partout et pour tous.

Forts de notre position de leader pour la formation supérieure continue nous voulons concilier un esprit inclusif avec la soif de l'excellence. Quels que soient votre histoire ou votre vécu professionnel, dans cette brochure vous trouverez toutes les informations nécessaires pour évoluer, construire votre propre parcours et accroître votre capital confiance : contacts à Paris et en région, outils de financement, écoles du Cnam, filières-métiers, diplômes et certifications…

Le Cnam est là pour vous accompagner, vous soutenir et vous faire progresser. Nous n'attendons de vous qu'une seule chose : la motivation. Sans elle, rien ne se fera. Avec elle, l'avenir vous appartient.

Depuis 1794, le Cnam transforme votre motivation en réussite !

Olivier Faron,
administrateur général du Cnam

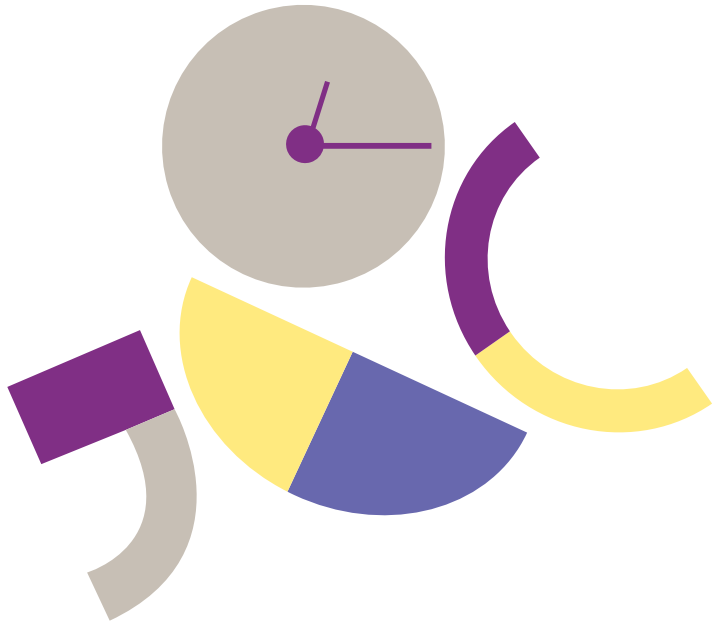

Qu'est-ce que le Cnam ?

Le Conservatoire national des arts et métiers (le Cnam) est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche placé sous la tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Son siège se situe à Paris. L'établissement public a en charge de labelliser les formations et de délivrer les diplômes. Il est organisé en réseau avec des centres Cnam en région.

Fondé par l'abbé Henri Grégoire à Paris le 10 octobre 1794 via un décret de la Convention – ou 19 vendémiaire an III du calendrier révolutionnaire – dans le but de perfectionner l'industrie nationale, son objectif est « d'éclairer l'ignorance qui ne connaît pas et la pauvreté qui n'a pas les moyens de connaître », selon les propres termes de son fondateur. Le Cnam est, avec l'École polytechnique et l'École normale supérieure, l'une des trois créations de la Révolution française ayant pour but de promouvoir les sciences et les techniques. Héritier de l'esprit des Lumières et des encyclopédistes, il a, dès son origine, une vocation multidisciplinaire.

Le Cnam a, aujourd'hui, principalement trois missions à la fois distinctes et connexes :
•la formation tout au long de la vie (du bac à bac+8) ;
•la recherche technologique et l'innovation ;
•la diffusion de la culture scientifique et technique, via ses bibliothèques et son musée.

Le Conservatoire est organisé autour de 16 équipes pédagogiques nationales, de chaires et écoles qui regroupent un large éventail de thématiques : des sciences de l'ingénieur et industrielles aux sciences humaines et de gestion. Celles-ci font l'objet d'enseignements et d'actions de recherche directement connectés au monde de l'entreprise et aux besoins des territoires.

www.cnam.fr

Entretien avec

Larry Bensimhon,
adjoint de l'administrateur général du Cnam
en charge de la formation

Le Cnam a été récemment classé premier pour l'enseignement à distance, quelles en sont les raisons ?

Le Cnam dispose d'une solide expérience et d'un positionnement historique dans le domaine de la formation ouverte à distance (FOAD). En pouvant s'appuyer sur sa direction du numérique, les enseignants ont la possibilité de bénéficier d'un accompagnement spécifique et d'un environnement numérique performant : Moodle. Chaque année, le Cnam propose un peu plus de 700 unités d'enseignement totalement à distance dans l'ensemble du territoire et dans la plupart des disciplines de son offre de formation, à tel point qu'il est maintenant possible de suivre un parcours de formation entièrement à distance. Ce succès s'explique également par un modèle économique attractif qui positionne la FOAD comme une modalité classique, sans surcoût pour l'usager. Depuis 2020, un plan pluriannuel d'investissements ambitieux permet également au Cnam d'enrichir son offre de formation en FOAD et de gagner en qualité et performance.

Quelles sont les formations qui rencontrent le plus de succès ? Et demain ?

Les formations plébiscitées par les élèves du Cnam, et depuis plusieurs années, sont celles des domaines de la comptabilité, de la GRH, de l'informatique, du BTP, de la finance, du commerce / marketing, etc. qui se développent sous des modalités pédagogiques diverses et innovantes et s'adressent à un public de plus en plus varié comme celui de l'alternance, auprès duquel les métiers de l'assurance ont un véritable succès.
Les enseignants du Cnam poursuivent le travail d'adaptation de l'offre de formation aux enjeux contemporains et aux besoins du marché du travail en élaborant de nouvelles formations dans les secteurs de l'économie de la santé, l'aide à la personne, le développement durable, la cybersécurité, l'agroalimentaire, le management public et la gestion des organisations. À la rentrée, le Cnam proposera par exemple un nouveau master en gestion : Leadership, complexité et management humaniste des établissements et services pour personnes âgées, proposé également en alternance par notre CFA.

Cet effort est également tourné vers les publics les plus fragiles en leur proposant des solutions concrètes de poursuite d'étude avec, par exemple, le bac+1, déployé au plus près des territoires et destiné aux jeunes en recherche d'emploi. À la rentrée prochaine, seront proposés les bac+1 : Intégrateur web junior, Hospitalité : accueil et expérience client ou Architecture et construction, dans plusieurs de nos centres en région. La création de ces nouveaux diplômes d'établissement s'inscrit également dans le projet Hesam 2030 Construisons nos métiers .
De la même manière, le Cnam se tourne aujourd'hui vers les personnes souhaitant intégrer les métiers de la fonction publique en ouvrant, à la rentrée 2021-2022, une classe préparatoire à destination des personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle dans le cadre des *Prépa Talents du service public*, dispositif national impulsé par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques. La classe prépa du Cnam sera adossée à la première année de master. C'est également une passerelle vers nos masters.

Quelles sont vos dernières innovations pédagogiques ?

Le Cnam a lancé, en 2021, son second appel à projets pédagogiques innovants (APPI), axé sur des actions de formation innovantes et destiné à soutenir la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques. La finalité des projets est d'encourager les nouvelles approches d'enseignement permettant d'adapter nos formations aux enjeux du milieu socioprofessionnel et de la formation tout au long de la vie. L'appel à projets pédagogiques innovants a été conçu pour soutenir et renforcer des expériences pédagogiques originales et surtout, nouvelles. Les projets doivent améliorer la capacité d'apprentissage et contribuer de manière significative à l'insertion professionnelle, tout en utilisant des modalités pédagogiques variées, avec pour objectif d'être applicables à des publics diversifiés et déployables dans les centres du réseau Cnam. La première édition, en 2020, a permis de financer six projets portant sur la virtualisation des TP, en passant par la création d'un studio pédagogique ou sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cursus des audioprothésistes.
En 2021, quatre nouveaux projets seront totalement ou partiellement financés par le Cnam dont notamment « RV-All Together - Création d'expériences pédagogiques collectives de réalité virtuelle pour le génie nucléaire et le génie civil » et « JhbGPU – calcul haute performance par processeurs graphiques »

La formation au Cnam, c'est…

.. l'accessibilité pour tous les publics
• salariés ;
• travailleurs indépendants ;
• demandeurs d'emploi ;
• étudiants à la recherche d'une formation complémentaire ;
• apprentis qui souhaitent acquérir des compétences, accéder à une qualification ou obtenir un diplôme, un titre ou un certificat.

… de niveau 4 à niveau 8
En fonction de son expérience, de ses qualifications, de son niveau d'études initial, mais aussi pour développer ses compétences ou obtenir un diplôme du niveau technicien à cadre supérieur.
Le Cnam a délivré près de 14 700 parchemins de fin de parcours en 2018-2019 :
• 73 % sont des diplômes issus du système européen licence, master, doctorat – LMD, diplômes d'établissement et titres d'ingénieur, et des titres inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
• 27% sont des certificats (professionnels, de compétence, de spécialisation).

En formation initiale

« Grâce à un diplôme bac+1 en numérique-intégrateur web en un an (dont les entreprises du bassin d'emploi de Chalon-sur-Saône ont besoin), je peux raisonnablement espérer disposer d'un métier et d'un salaire, ainsi que d'une première brique pour continuer de construire un parcours de formation, si je le souhaite plus tard. »

Meredith reconnaît avoir eu des difficultés avec l'école.
À 19 ans, elle a pourtant trouvé sa voie dans le numérique.

… dans un large éventail de filières-métiers
L'offre de formation compte près de 700 parcours de formation répartis dans 29 filières-métiers, dont 27 en alternance : domaines scientifique, technique et tertiaire. Les enseignants du Cnam, issus du monde académique comme du monde professionnel, apportent leur expertise et veillent à l'adéquation des formations avec les évolutions technologiques et les attentes en compétences recherchées par les entreprises.

… différentes modalités
Chacun peut choisir la formule adaptée à ses disponibilités, son emploi, son projet personnel et professionnel.

• **Les formations en cours du soir et/ou du samedi** permettent à chacun de suivre à son rythme, en dehors de son temps de travail.
formation.cnam.fr

• **Les formations en journée** : des stages interentreprises dans un très large champ de domaines professionnels organisés en continu ou en discontinu, du sur-mesure en entreprise.
formation-entreprises.cnam.fr

• **Les formations à distance**
Aucun déplacement sauf pour passer ses examens, avec parfois des temps réguliers de regroupements au Cnam.
foad.cnam.fr

En apprentissage

«Je suis devenue la première femme ingénieure mécatronique en ingénierie des processus d'assistance aux véhicules après ma formation au Cnam.»

Il y a treize ans, les professionnels des services de l'automobile et de la mobilité créaient, avec le Garac et le Cnam, la première formation en Europe d'ingénieurs dédiés au monde de l'après-vente automobile, moto et véhicules industriels.
Marie a bénéficié de cette formation au Cnam.

• **Mooc gratuits et ouverts à tous**
www.france-universite-numerique-mooc.fr

• **Les formations en alternance**
Alternance de cours au Cnam et de périodes d'application en entreprise.
Du niveau 5 au niveau 8 dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
alternance.cnam.fr
cfa-idf.cnam.fr

En professionnalisation

« À 30 ans, et pendant 3 ans, je me suis formé en apprentissage à l'Intec. Deux jours à l'école et, le reste de la semaine, je gérais un portefeuille clients dans un cabinet d'expertise-comptable. »

Stéphane a choisi de se reconvertir dans la comptabilité après six ans passés dans la gendarmerie nationale en tant que sous-officier.

… des modules de formation

• **Les unités d'enseignement (UE) : accessibles à la carte et capitalisables**
Cela permet de bâtir un parcours modulaire et individualisé, diplômant ou non, et de progresser à son rythme. Une UE représente en moyenne un volume de 40 à 60 heures de cours en présentiel ou à distance, durant un semestre. À chaque UE est affectée une valeur en crédits (en général 4 ou 6 crédits). Les crédits sont acquis après une évaluation sanctionnée par une note égale ou supérieure à la moyenne (10/20). En cours du soir, les élèves préparent en moyenne quatre UE par an (16 à 24 crédits), ce qui représente 6 à 7 heures d'enseignement par semaine. Les crédits acquis sont capitalisables dans le cadre d'un parcours réalisé dans une même filière du Cnam. Dans le cadre des diplômes nationaux, ils sont aussi transférables dans un autre établissement d'enseignement supérieur, en France ou dans un pays de l'espace européen (pour un parcours réalisé dans des établissements ayant fait l'objet d'une convention avec le Cnam).

… la prise en compte des parcours individuels

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité de la certification préparée. Cette condition ne s'applique pas aux diplômes préparés par la voie de l'apprentissage.

• **La validation des acquis de l'expérience (VAE)**
La VAE permet d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle, sur décision d'un jury, à condition de justifier d'une expérience salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat d'un minimum d'un an, en continu ou en discontinu.
La VAE en entreprise est un outil pour la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) et un levier de gestion des ressources humaines. Elle permet d'augmenter la qualification par l'obtention d'une certification, de développer les compétences pour une meilleure adaptation au contexte professionnel et de favoriser la transférabilité des compétences.
vae.cnam.fr

En apprentissage

« Mon master Marketing en alternance au Cnam a renforcé ma détermination et ma persévérance, et j'ai pu créer une ligne de montres à la fois simples et sophistiquées. »

Pour **Emmanuel**, il est toujours l'heure de réfléchir et d'avancer.

• **La validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)**
La VAPP permet, sur la base des expériences professionnelles, des acquis personnels et des études, d'accéder à une certification sans avoir le diplôme ou le titre requis.
vae.cnam.fr

• **La validation des études supérieures (VES)**
La VES reconnaît les acquis des formations suivies en dehors du Cnam en France et à l'étranger : universités, écoles, instituts et centres de formation. Elle permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme du Cnam. Elle donne également l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur (article 613-5 du code de l'éducation).

Formation continue

« Mon MBA m'a non seulement construit en tant que gestionnaire, mais m'a aussi rendu meilleur menuisier ! »

Sur les routes et sur l'établi depuis l'âge de 15 ans, **Damien** a créé Atec, une entreprise d'agencement d'espaces, après avoir suivi un MBA au Cnam.

… différents types de financement possibles

- financement individuel ;
- plan de développement des compétences ;
- compte personnel de formation (CPF) ;
- projet de transition professionnelle (PTP) ;
- dispositifs d'aide à la formation de Pôle emploi ;
- transitions collectives (Transco) ;
- formation individuelle AGEFIPH.

… partout en France et à l'étranger

Le Cnam est un grand établissement, dont le siège est à Paris, qui anime un réseau de 20 centres en région et à l'étranger et plus de 200 lieux d'enseignement. Cette implantation territoriale assure une large diffusion des enseignements en France métropolitaine et ultramarine, ainsi qu'en Europe et à l'international (Afrique subsaharienne, Asie, Maghreb, Proche-Orient, etc.).

www.cnam.fr
(rubriques : régions/international)

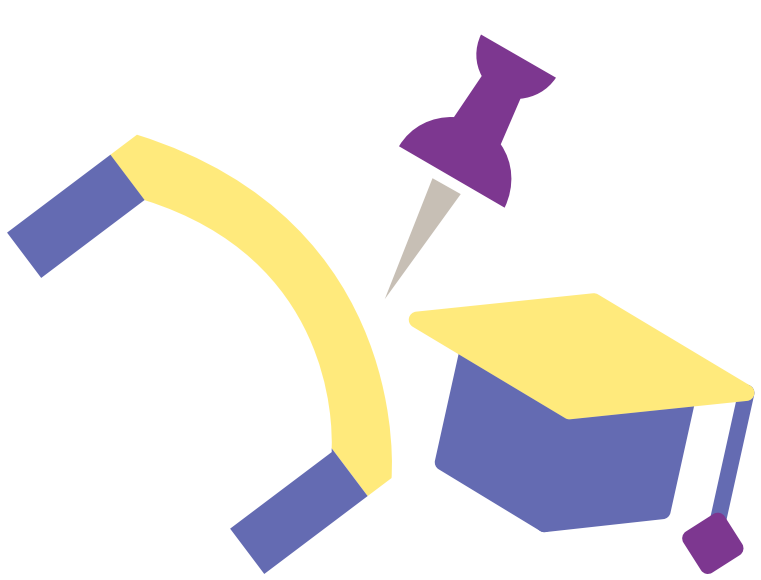

Doctorate in Business Administration

Le DBA est un programme individuel d'*Executive Education* qui vise à permettre à des praticiens chevronnés de se livrer à un travail d'essayiste, alliant un processus d'apprentissage, combinant expérience pratique et réflexion théorique, à la production finale d'un projet.

Fonctionnement pédagogique

16
équipes pédagogiques nationales (EPN)
+
un département Langues étrangères

17
instituts, écoles et structures spécifiques dédiées à la formation (dont CFA et école d'ingénieurs)

56
professeurs titulaires de chaires

20
centres en région métropolitaine et ultramarine

5
centres à l'étranger

180
lieux d'enseignement

Quelques chiffres clés

Près de **700**
parcours de formation

51 900
auditeurs

9 260
inscrits en apprentissage ou en professionnalisation

65 %
en emploi

161
diplômes complets attribués en VAE et

203
validations partielles

146 400
inscriptions à nos Moocs

Âge moyen
32,6 ans

L'offre de formation

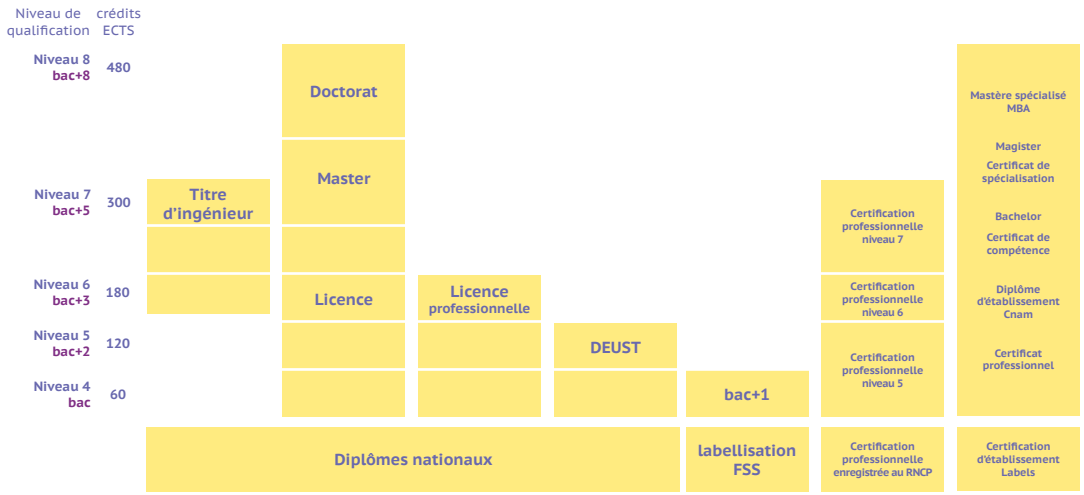

Schéma de l'offre de formation

Le Cnam propose près de 700 parcours de formation dans des secteurs professionnels diversifiés, avec des certifications pouvant être obtenues par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de la validation des études supérieures (VES). La majorité des formations conduit à la délivrance de certifications (diplômes, titres à finalité professionnelle, certificats, etc.). Chaque bloc constitue un module de formation que chacun peut suivre à son rythme, individuellement et à la carte en fonction de ses besoins et en tenant compte des conditions d'admission. Ces blocs de compétences sont capitalisables pour obtenir une certification délivrée par le Cnam.
www.cnam.fr

Les diplômes LMD et les titres d'ingénieurs

De quoi s'agit-il ?
Les diplômes délivrés sont nationaux et enregistrés de droit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Leur création fait l'objet d'un arrêté d'accréditation par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
Le Cnam propose :
• **Les titres d'ingénieur**
L'école d'ingénieurs du Cnam (EICnam) délivre chaque année près de 1 000 diplômes dont 50 % en apprentissage. Tous ses titres sont accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) : eicnam.cnam.fr
• Les diplômes licence, master, doctorat (LMD)
• Les diplômes de licence professionnelle

formation.cnam.fr
www.francecompetences.fr
• Les Deust
it.cnam.fr

Les certifications professionnelles enregistrées au RNCP

De quoi s'agit-il ?
Les certifications professionnelles sont enregistrées au Répertoire national des certifications professionnelles. L'enregistrement est prononcé après la vérification de trois éléments :
• la cohérence des référentiels avec les objectifs de la qualification visée par la certification ;
• l'opportunité de l'existence de la certification sur le marché du travail ;
• la pertinence du dispositif d'évaluation avec la VAE.
Leur enregistrement fait l'objet d'une décision publiée sur le site de France Compétences.
www.francecompetences.fr

Les diplômes et les certificats d'établissement

De quoi s'agit-il ?
Ce sont des formations propres à l'établissement, de niveau équivalent à des formations de niveau bac+2 à bac+5, qui ont des conditions d'accès et des modes d'organisation spécifiques. Il s'agit :
• des certificats professionnels qui sanctionnent des formations de courte durée, accessibles à un public de niveau bac ;
• des certificats de compétence, accessibles à un public de niveau bac+2 ;
• des bachelors et des magisters, accessibles à un public de niveau bac +2/3 minimum ;
• des certificats de spécialisation, accessibles à un public de niveau bac+4.
Ces certifications Cnam ne sont pas enregistrées au RNCP.

Les labels

De quoi s'agit-il ?
Les labels sont des marques collectives reconaissant la qualité et la cohérence d'un programme de formation avec le référentiel du propriétaire de la marque.
La labellisation concerne :
• les bac+1 labellisés Formations supérieures de spécialisation (FSS) ;
• les mastères spécialisés (MS) accrédités par la Conférence des grandes écoles (CGE), accessibles à un public de niveau 7 (bac+5) ;
• le *Master of Business Administration* (MBA) accrédité par l'*Association of Masters of Business Administration* (Amba), accessible à un public de niveau 7 (bac+5).
Ces certifications Cnam ne sont pas enregistrées au RNCP.

Trois questions à
Ariane Fréhel,
directrice de la direction nationale des formations

Qu'est-ce qui différencie le Cnam des autres acteurs de la formation ?

Le Cnam possède un corps professoral et de formateurs de très grande qualité qui allie l'expertise académique pointue des professeurs d'université et maitres de conférences et la vision plus opérationnelle, très au goût du jour des professionnels en activité dans tous les secteurs d'emploi. C'est cette combinaison unique qui fait la richesse de nos formations très appréciées de nos auditeurs. Le second atout du Cnam, c'est la grande variété de ses modalités pédagogiques. Tout est modulaire et chacun peut composer son parcours à la carte, en suivant son propre rythme en choisissant les modalités qui lui conviennent (deux unités par semestre en parallèle de son travail durant deux ou trois ans ou un cursus intensif ramassé sur six mois). L'un choisira les cours du soir en présentiel, un autre l'apprentissage, un troisième la validation des acquis et un quatrième la formation à distance. Mieux encore, de nombreux auditeurs optent pour une combinaison, qui leur est personnelle, de tous ces possibles.

Quelles sont vos dernières innovations en matière de formation continue ?

Ces dernières années le Cnam s'est engagé dans une politique volontariste de partenariats forts avec les milieux socioéconomiques, qui nous conduit à co-concevoir de nouveaux modèles de formation continue. Ainsi, nous proposons des co-certifications avec des branches professionnelles telles que Nexem ou l'Aftral et déposons ensemble des dossiers pour une reconnaissance par France compétences. Nous travaillons également avec des université d'entreprise dans les secteurs le plus variés comme avec Lactalis dans l'agroalimentaire ou Orange dans l'informatique (réseaux et sécurité), pour monter ensemble des formations en apprentissage pour des promotions dont l'embauche est garantie par le partenaire. Une partie de la formation est validée dans le cadre de l'AFEST (action de formation en situation de travail).

Parmi les succès du Cnam, lequel mettriez-vous le plus en avant ?

Les diplômes de bac+1 imaginés et conçus par le Cnam dans le cadre de sa comUE Hésam pour répondre à l'appel d'offre Nouveaux cursus à l'université (NCU) ont connu un succès qui va au-délà de nos espérances. Le projet a été financé dans le cadre du PIA 3 et des ouvertures de bac+1 ont commencé à fleurir sur le territoire dans les domaines les plus variés (numérique, administration, tourisme, accompagnement des personnes âgées, sécurité, construction, préparateur industriel…). Le concept a séduit notre ministère de tutelle qui a proposé un an plus tard un financement de ces formations de bac+1 sous le label « formation supérieure de spécialisation » et les a étendues à tous les établissements volontaires sur la base d'un cahier des charges. Elles sont désormais ouvertes dans ParcourSup pour les jeunes diplômés, prioritairement issus des baccalauréats professionnels. Elles permettent de viser un double objectif : une insertion professionnelle directe sur un métier précis ou une poursuite d'étude dans le supérieur. Nous sommes très fiers de contribuer à enrichir la formation supérieure en France et de l'ouvrir à un nouveau public

campagne nationale 2021 © Alatack

29 filières-métiers, dont 27 en alternance, pour se former au Cnam

Les formations en sciences et techniques

Bâtiment et travaux publics – Topographie
Biotechnologies - Bioinformatique - Industrie agroalimentaire
Électronique - Électrotechnique - Automatique
Énergie - Environnement - Développement durable
Hygiène et sécurité - Gestion des risques
Industrie chimique - Analyse chimique - Cosmétique et pharmaceutique
Informatique - Médias interactifs numériques - Réseaux de télécommunication - Cybersécurité
Matériaux
Mécanique - Acoustique - Aérodynamique
Mesures - Analyses - Contrôle - Qualité
Modélisation - Ingénierie mathématique - Statistiques

Les formations du tertiaire

Accompagnement professionnel - Intervention sociale - Ergonomie
Assurance - Banque - Finance
Commerce - Marketing - Vente - Mode
Communication - Gestion des connaissances tertiaires - Documentation - Culture et transformation digitale - Médiation culturelle
Comptabilité - Contrôle - Audit
Droit - Criminologie - Défense
Épidémiologie - Addictologie - Santé publique
Formation continue - Orientation - Insertion professionnelle
Gestion publique et des collectivités
Immobilier
Innovation - Développement et prospective - Entrepreneuriat
Management - Stratégie d'entreprise - Organisation - Gestion de projets - Qualité
Management et gestion des secteurs de santé, sanitaires et sociaux
Psychologie du travail - Psychanalyse
Ressources humaines - Sociologie du travail
Tourisme
Transport et logistique
Relations internationales - Union européenne - Langues

Au cœur des territoires

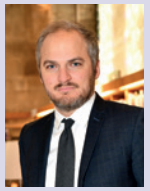

Entretien avec

Thibaut Duchêne,
adjoint à l'administrateur général du Cnam,
chargé de la stratégie et du développement

Déjà très présent en France, pourquoi le Cnam ouvre-t-il de nouvelles antennes ?

Avec Olivier Faron, l'administrateur général du Cnam, nous avons fait le constat qu'il y avait une inégalité inadmissible entre les territoires. Ce constat a été partagé par d'autres acteurs publics avec lesquels nous avons décidé d'unir nos forces et d'agir. L'organisation de la formation, dans notre pays, était trop centrée sur les métropoles. Cela constituait une véritable injustice. Moins de formation sur un territoire, c'est plus de fractures entre les territoires. C'est surtout plus de difficultés pour beaucoup de concitoyens à retrouver un emploi, à se reconvertir et à répondre aux besoins en compétences du bassin d'emploi dans lequel ils vivent.

D'où la naissance du programme *Au cœur des territoires* ?

Exactement. Ce programme a été lancé en 2019. Il a pour objectif de déployer nos formations au plus près des besoins des individus, des entreprises et des collectivités territoriales. Il se traduira, à l'horizon 2022, par la création d'une centaine de nouveaux espaces d'accès à la formation, principalement implantés dans les villes moyennes, ciblées par les programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires : *Action cœur de ville* et *Territoires d'industrie*. Notre objectif, c'est de fournir la bonne offre de formation au bon endroit et d'associer l'inclusion au développement économique.

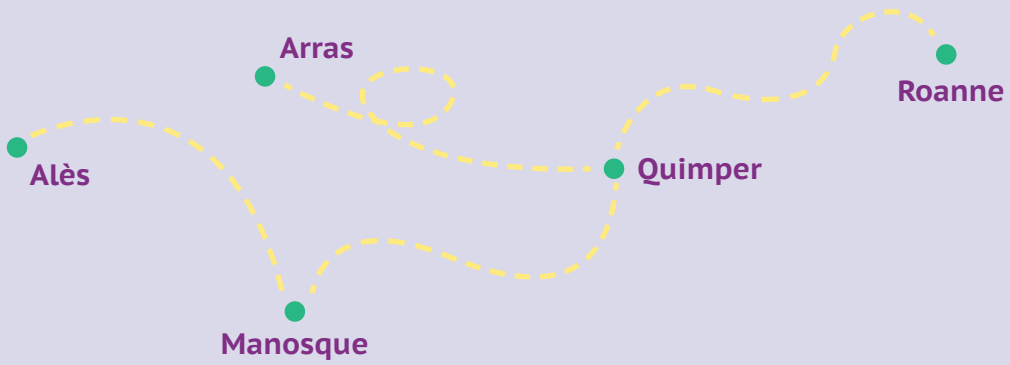

En quoi ce projet est plus inclusif ?

Au cœur des territoires s'inscrit pleinement dans la mission d'inclusion sociale portée par le Conservatoire. C'est un élément de réponse aux défis introduits par la loi *Liberté de choisir son avenir professionnel*, qui met en place les contours d'une nouvelle société de compétences et introduit la notion de garantie universelle d'accès à la formation tout au long de la vie. Il participe parallèlement aux ambitions de redynamisation des territoires portées par les ministères de la Cohésion des territoires et de l'Industrie. Avec ce projet, nous agissons concrètement pour rapprocher la formation de toutes et tous. Avec nos partenaires, grâce aux programmes *Action cœur de ville* et *Territoires d'industrie*, nous mettons en place une véritable révolution de la formation initiale et continue en France. Nous contribuons ainsi à relever deux défis : le renforcement de l'égalité républicaine et la revitalisation des territoires

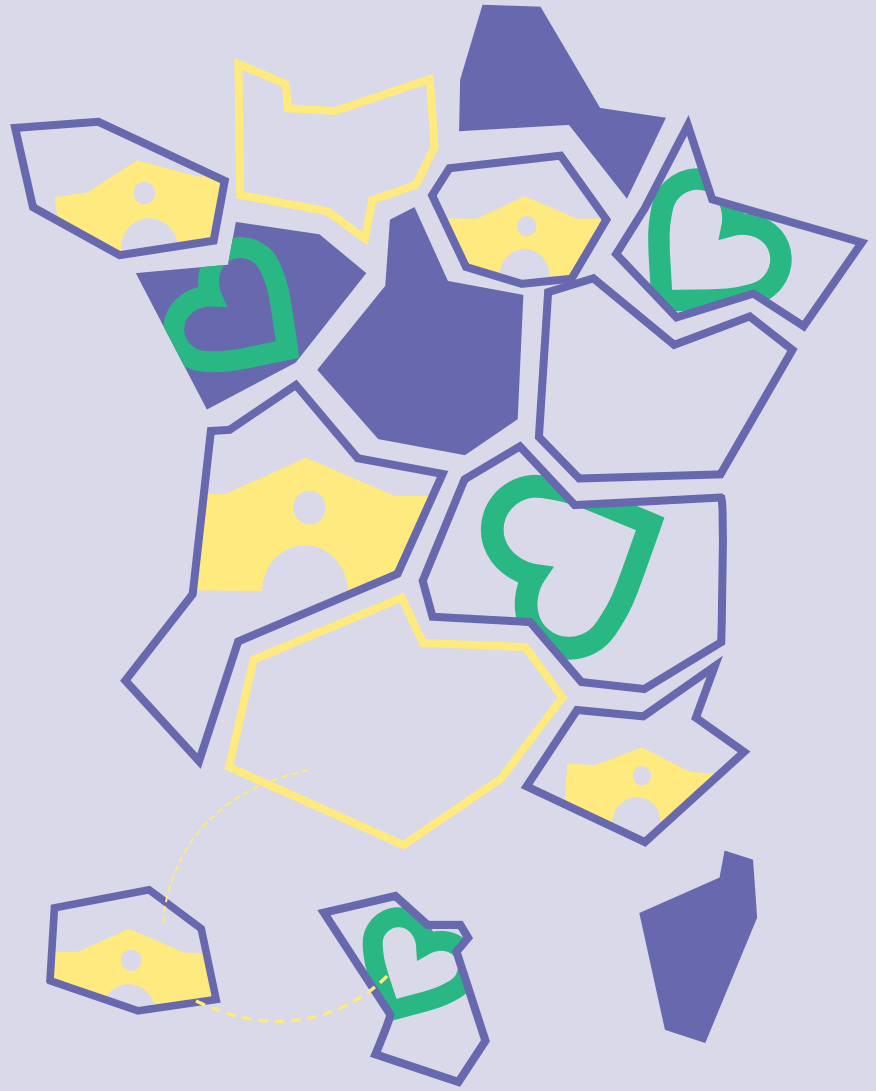

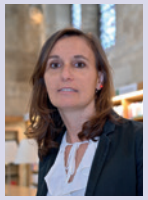

Point sur le bilan de compétences

Corinne Valeu,
directrice du Cnam Paris

Au sortir de la crise beaucoup de personnes souhaitent se reconvertir, faire un point sur leur devenir professionnel, comment le Cnam peut-il les accompagner ?

Le centre Cnam Paris, comme de nombreux centres en région, offre la possibilité de faire un bilan de compétences. Cette prestation tient compte de la personne dans ses dimensions personnelles, sociales et professionnelles afin de l'accompagner dans « sa » démarche de bilan.
Notre accompagnement est de 24 heures en face à face, 16 heures d'entretien individuel, et 8 heures en petit groupe de 3 personnes, dont l'objectif est de favoriser les échanges et d'enrichir une réflexion sur votre parcours professionnel.

Est-ce que le bilan de compétences est personnalisé ?

Oui, le bilan de compétences est personnalisé en fonction du bénéficiaire. Il est réalisé en présentiel et accessible à tout public. Une équipe de professionnels (psychologues, conseillers en RH et orientation) accueille le bénéficiaire sur le temps de travail ou hors temps de travail, en soirée, et le samedi. Les entrées, au sein de ce dispositif, sont permanentes durant toute l'année.

Avez-vous des retours d'expérience des bénéficiaires ?

Oui, ils sont nombreux et positifs. À titre d'exemple, je vous livre ces deux témoignages de bénéficiaires : « Grâce à votre soutien, j'ai pu m'asseoir un temps, réfléchir, croire, saisir, me remettre en mouvement et prendre une nouvelle direction » ; « Je vous écris pour vous faire part de ma reconversion personnelle grâce au bilan de compétences, je suis heureux d'avoir pu faire mon choix grâce à vos précieux conseils ».

Contacts
Pour nous retrouver, contactez-nous à :
centredebilan.cnamparis@cnam.fr
https://www.cnam-paris.fr/realiser-un-bilan/

Construisez votre projet d'évolution professionnelle au cnam

en investissant votre CPF dans un bilan de compétences

Cnam Entreprises : s'adapter aux besoins des entreprises pour mieux accompagner les salariés

Mutations économiques, mutations technologiques, concurrence mondiale accrue… Les entreprises ont besoin de faire évoluer en permanence les compétences de leurs salariés. Pour répondre à ce besoin, Cnam Entreprises apporte des solutions sur mesure ainsi qu'une offre catalogue allant du stage court au parcours certifiant. Service national du Cnam, il accompagne des entreprises privées et publiques de toute taille. Il s'appuie sur l'offre nationale de certification, de formation et de service, ainsi que sur l'ensemble des ressources du Cnam. Alliant l'excellence académique et l'expérience du terrain, il est en mesure d'accompagner les entreprises sur des problématiques complexes avec des réponses déployables de manière homogène en tout point du territoire, y compris en Outre-mer, grâce à un maillage territorial inégalé. Cnam Entreprises accompagne également des entreprises pour des plans de formation à l'international.

Parce que chaque entreprise est unique et ses besoins spécifiques, les formations proposées par le Cnam visent, tant par leur contenu que par leur organisation, à respecter le cahier des charges du client. Une équipe de professionnels intervient sur toute la chaîne de valeur : de l'analyse du besoin à l'élaboration de la solution formative avec le client, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle et l'évaluation finale. Pour cela, Cnam Entreprises mobilise de nombreuses expertises : conseil, ingénierie de formation, ingénierie de certification, conduite de projet, gestion et suivi administratif… sans oublier une parfaite maîtrise des dispositifs de financement issus des réformes successives de la formation professionnelle continue.

L'offre du Cnam, plus que jamais, est hybride, alliant la souplesse du numérique à la dynamique du présentiel. Chaque modalité de formation est mobilisée selon un seul critère : l'atteinte des objectifs visés par l'entreprise. L'approche pédagogique de Cnam Entreprises privilégie l'opérationnalité. L'enjeu est de répondre au mieux aux impératifs professionnels, raison pour laquelle les dispositifs proposés combinent travaux de groupes, cas pratiques et échanges d'expérience, avec des mises en situation aussi proches que possibles des activités rencontrées dans le milieu professionnel.

Formation, VAE collective, Mooc d'entreprise, CFA d'entreprise, expertise et conseil… Cnam Entreprises est la porte d'entrée pour les entreprises qui cherchent la bonne solution en formation.

Armel Guillet,
directeur de Cnam Entreprises

Contact :
Formation catalogue :
01 58 80 89 72
Formation sur mesure dédiée aux entreprises :
01 58 80 89 72
Appels d'offres :
01 40 27 28 66
www.cnam-entreprises.fr

Cnam Entreprises : la formation au service de votre performance

93% des stagiaires satisfaits
Plus de **2 000** stagiaires formés par an
Plus de **300** entreprises clientes
Plus de **230** formations proposées en 2021
200 experts professionnels animent nos formations
30 diplômes et certificats

Comment financer votre formation ?

Plusieurs dispositifs sont à votre disposition.
Il répondent à différentes situations possibles.

Le compte personnel de formation (CPF)

Le CPF permet de financer à titre individuel des actions de développement des compétences pour :
- Acquérir une qualification : diplôme, titre professionnel,
- Consolider un socle de connaissances et de compétences,
- Initier un projet de validation des acquis de l'expérience (VAE),
- Réaliser un bilan de compétences,
- Créer ou reprendre une entreprise.

En cas de droits acquis insuffisants, des financements complémentaires peuvent être mobilisés selon la situation individuelle. Une application mobile permet l'achat d'actions de formation librement et sans intermédiaire.
https://travail-emploi.gouv.fr/

Le projet de transition professionnelle

Il remplace le Congé individuel de formation (Cif) et permet aux salariés de suivre une formation certifiante ou diplômante pour changer de métier ou de profession, en tout ou partie durant son temps de travail.
https://travail-emploi.gouv.fr/

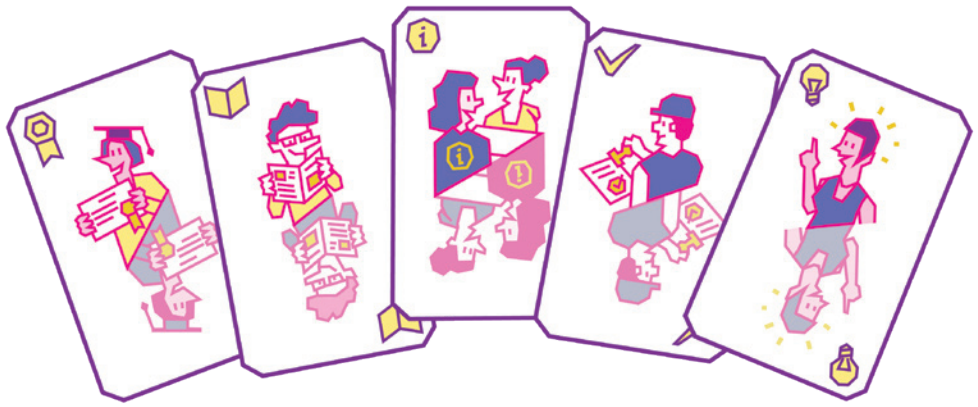

Le plan de développement des compétences

Il remplace le plan de formation et permet aux salariés de suivre des actions de formation proposées par l'employeur.
https://travail-emploi.gouv.fr/

La formation individuelle AGEFIPH

Elle s'adresse aux personnes en situation de handicap et permet une formation pour le maintien ou l'accès à un emploi. Le montant du financement est déterminé selon le projet de formation et des cofinancements mobilisés ou prévus et du statut de la personne (salarié ou en recherche d'emploi).
https://www.agefiph.fr/

Le contrat d'apprentissage

C'est un contrat de droit privé, en direction des jeunes de moins de 29 ans et de toute personne en situation de handicap, dont la rémunération est réglementée selon l'âge et le secteur d'activité. Une convention avec le Centre de formation des apprentis (CFA) est annexée au contrat et organise le temps des enseignements théoriques et l'enseignement du métier chez l'employeur.
https://www.service-public.fr/

Le contrat de professionnalisation

C'est un contrat de travail en CDD ou CDI ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Il permet d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter une formation initiale par une formation en alternance.
https://www.service-public.fr/

La reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)

C'est une action de formation en alternance, qui favorise le maintien dans l'emploi des salariés les moins qualifiés. Elle remplace la période de professionnalisation et permet aux salariés d'accéder à une formation qualifiante, dans le cadre d'une promotion interne ou d'une reconversion, tout en gardant leur contrat de travail et leur rémunération.
https://travail-emploi.gouv.fr/

La préparation opérationnelle à l'emploi individuel (POE I)

L'action de formation préalable au recrutement (AFPR)

L'aide individuelle à la formation (AIF)

Les dispositifs POEI et AFPR sont des aides à la formation avant embauche, portés par Pôle emploi. Ils sont destinés aux employeurs et visent des publics spécifiques. Le plan de formation est co-construit avec l'employeur, Pôle emploi et l'organisme de formation.
L'AIF est un dispositif mobilisé par le conseiller Pôle emploi pour financer une formation qui n'est pas dans les programmes collectifs régionaux.
https://www.pole-emploi.fr/

Transitions collectives

C'est un dispositif né du plan France relance mis en place le 15 janvier 2021. Il s'adresse aux salariés dont l'emploi est menacé sur leur bassin d'emploi et qui souhaitent se reconvertir vers un métier dit « porteur » dans leur territoire. L'association Transitions Pro étudie la demande, l'employeur est à l'initiative de la démarche de déclaration, la DREETS est en charge de l'intermédiation avec les autres entreprises du bassin d'emploi.
https://travail-emploi.gouv.fr/

Les écoles du Cnam

Centre d'économie sociale (Cestes)
01 40 27 26 46
cestes@cnam.fr
cestes.cnam.fr

Cnam Incubateur
incubateur@cnam.fr
www.cnam-incubateur.fr

École Pasteur-Cnam
01 58 80 84 47
ecole-pasteur@cnam.fr
ecole-pasteur.cnam.fr

École Vaucanson
01 58 80 88 93
vaucanson@cnam.fr
www.vaucanson.fr

École d'ingénieurs (EICnam)
eicnam@cnam.fr
ecole-ingenieur.cnam.fr

École nationale d'assurances (Enass)
www.enass.fr

Enjmin
05 45 68 06 78
enjmin.cnam.fr

École supérieure d'ingénieurs géomètres et topographes (ESGT)
02 43 43 31 00
esgt@esgt.cnam.fr
www.esgt.cnam.fr

Institut aérotechnique (IAT)
01 30 45 00 09
souffleries.iat@cnam.fr
www.iat.cnam.fr

Institut de droit et d'économie appliqués à l'immobilier (ICH)
ich.cnam.fr

Institut des cadres supérieurs de la vente (ICSV)
01 40 27 25 15 - 01 58 80 86 55
icsv.cnam.fr

Institut français du froid industriel et de génie climatique (IFFI)
01 40 27 21 65
iffi.cnam.fr

Institut d'hygiène industrielle et de l'environnement (IHIE-SSET)
01 53 01 80 35
ihie.secretariat@cnam.fr
securite-sanitaire.cnam.fr

Institut international du management (IIM)
01 40 27 26 36
iim.cnam.fr

Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (Inetop)
01 44 10 78 39
inetop.cnam.fr

Institut national des sciences et techniques de la documentation (INTD)
intd.cnam.fr

Institut national des techniques économiques et comptables (Intec)
01 40 27 25 38
int_accueil@lecnam.net
intec.cnam.fr

Institut national des sciences et techniques de la mer (Intechmer)
02 33 88 73 33
www.intechmer.cnam.fr

Institut scientifique et technique de la nutrition et de l'alimentation (ISTNA)
03 83 85 49 00
contact@cnam-istna.fr
www.cnam-istna.fr

Institut national des transports internationaux et des ports (ITIP)
0 1 40 27 23 31
itip@cnam.fr
itip.cnam.fr

Le Cnam, présent partout en France, au cœur des territoires

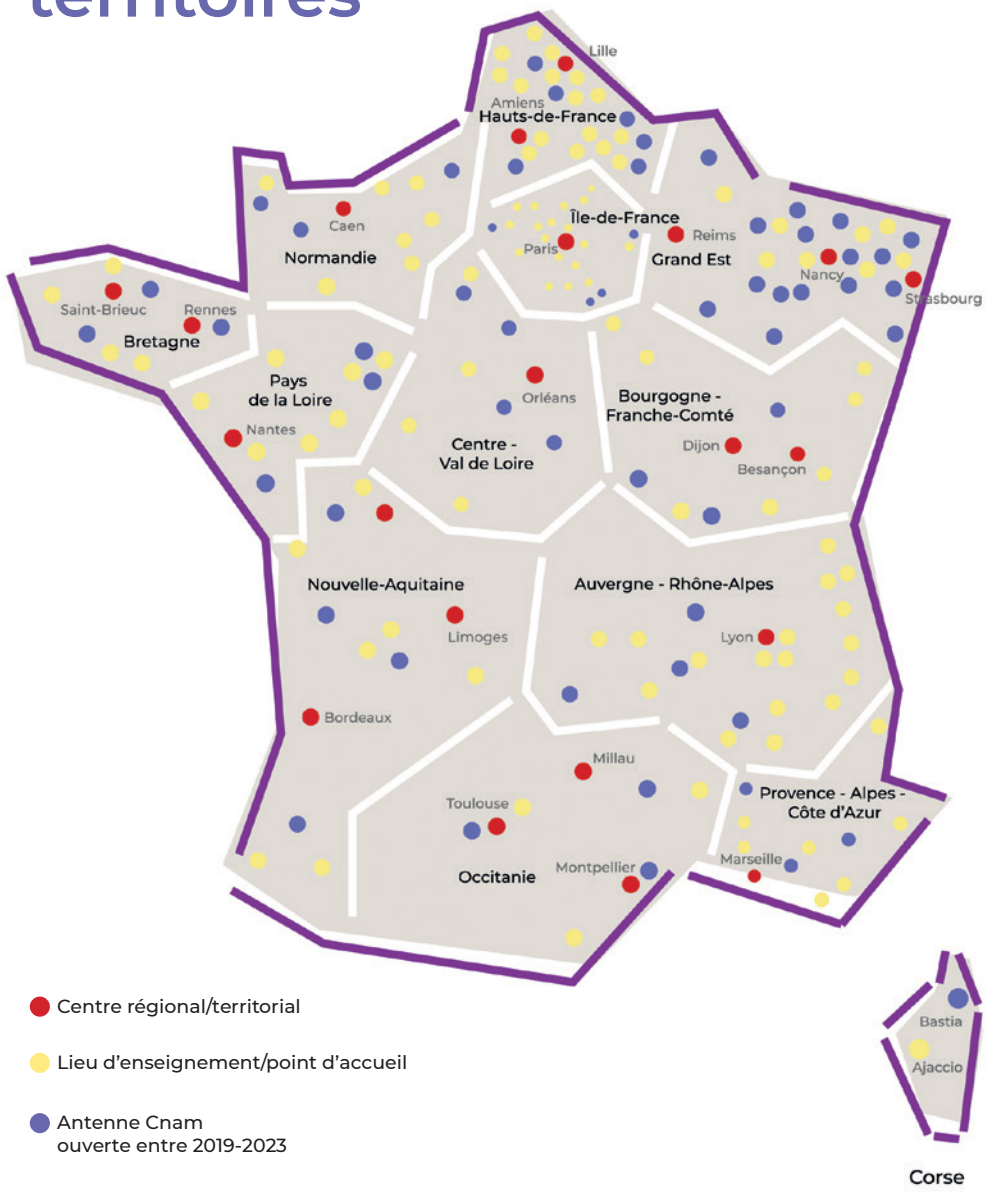

- Centre régional/territorial
- Lieu d'enseignement/point d'accueil
- Antenne Cnam ouverte entre 2019-2023

La création d'une antenne Cœur de territoires, c'est avant tout une rencontre de femmes et d'hommes qui partagent la conviction qu'un territoire a des atouts qui doivent permettre à ses habitants de s'y projeter durablement. En proposant des actions cousues main et co-construites avec l'ensemble des acteurs du territoire, le Cnam se met au service du développement humain et économique des villes à taille humaine.

Christelle Guéguen-Kuntz,
directrice de l'action régionale du Cnam

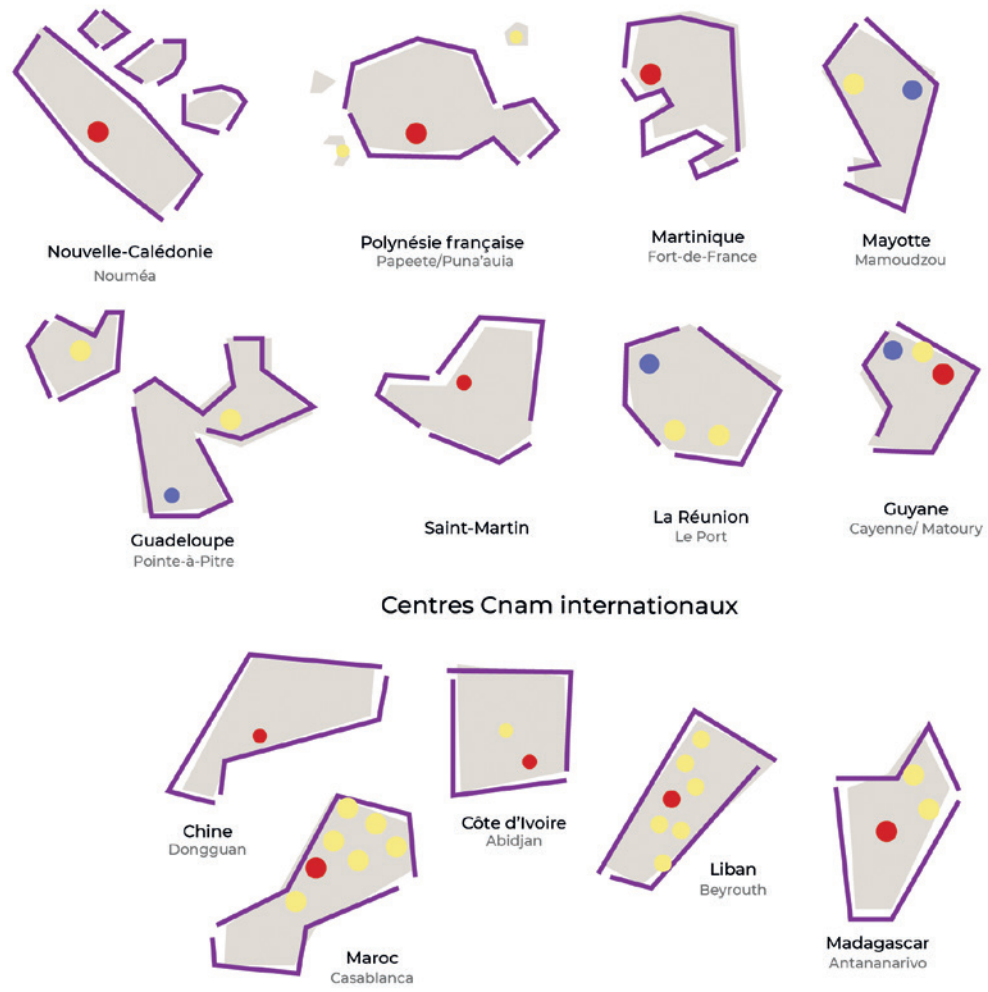

Centres Cnam internationaux

Auvergne-Rhône-Alpes
Annemasse
Annonay
Aurillac
Bourgoin-Jallieu
Chamalières
Chambéry
Correnc
Cournon-d'Auvergne
Grenoble
La-Roche-sur-Foron
Le Puy-en-Velay
Lyon
Montbrison
Montélimar
Poisy
Roanne
Saint-Etienne
Saint-Quentin-Fallavier
Sevrier
Valence
Vienne
Villefranche-sur-Saône

Bourgogne - Franche-Comté
Auxerre
Belfort
Besançon
Châlon-sur-Saône
Cluny
Dijon
Mamirolle
Montbéliard
Nevers
Poligny
Sens
Vesoul

Bretagne
Brest
Fougères
Lannion
Lorient
Morlaix
Quimper
Rennes
Saint-Brieuc
Vannes

Centre - Val de Loire
Blois
Bourges
Chartres
Châteauroux
Dreux
Orléans
Pithiviers
Tours
Vierzon

Corse
Ajaccio
Bastia

Grand Est
Art-sur-Meurthe
Bazeilles
Châlons-en-Champagne
Chaumont
Colmar
Eckbolsheim
Epinal
Forbach
Laxou
Lunéville
Metz
Nancy
Peltre
Pont-à-Mousson
Reims
Sedan
Saint-Avold
Saint-Dié-des-Vosges
Saint-Dizier
Saint-Louis
Saverne
Sedan
Strasbourg
Thionville
Troyes
Verdun
Vittel
Vigneulles-lès-Hattonchâtel

Hauts-de-France
Amiens
Arras
Beauvais
Boulogne-sur-Mer
Béthune
Calais
Château-Thierry
Clermont
Compiègne
Corbie
Dunkerque
Genech
Hénin-Beaumont
Lille
Maubeuge
Pecquencourt
Pont-Sainte-Maxence
Prouvy
Saint-Omer
Saint-Quentin
Senlis
Soissons
Tourcoing
Valenciennes

Île-de-France
Bondoufle
Boulogne-Billancourt
Cergy-Pontoise
Coulommiers
Courbevoie
Créteil
Evry
Fontainebleau-Avon Goussainville
La-Plaine - Saint-Denis
Mantes-la-Jolie
Margency
Meaux
Melun
Montereau-Fault-Yonne
Les Mureaux
Nanterre
Noisy-le-Grand
Paris
Rueil-Malmaison
Tremblay-en-France
Versailles
Villejuif

Normandie
Caen
Cherbourg/Tourlaville
Dieppe
Elbeuf
Evreux
Flers
Le Havre
Le Hommet-d'Arthenay
Rouen
Saint-Lô
Vernon

Nouvelle-Aquitaine
Anglet/Bayonne
Angoulême
Bordeaux
Brive-la-Gaillarde
Châtellerault
Cognac
Dax
La Rochelle
Limoges
L'Isle-d'Espagnac
Marmande
Niort
Pau
Poitiers

Occitanie
Albi
Alès
Millau
Montauban
Montpellier
Nîmes
Perpignan
Sète
Toulouse

Pays de la Loire
Angers
Chateaubriant-Derval
Cholet
Clisson
La Ferté-Bernard
La-Roche-sur-Yon
Laval
Le Mans
Nantes
Saint-Nazaire
Saumur

Provence - Alpes - Côte d'Azur
Aix-en-Provence
Avignon
Briancon
Brignoles
Grasse
La Garde
Manosque
Marseille
Nice
Sainte-Tulle
Toulon

Contacts et adresses
Centres régionaux

Auvergne-Rhône-Alpes
4, rue Ravier
69007 Lyon
04 78 58 19 17
www.cnam-auvergnerhonealpes.fr
lyon@cnam-ara.fr
Directeur : Stéphane Mahaud

Bourgogne-Franche-Comté
3, rue Ernest Thierry-Mieg
90000 Belfort
03 84 58 33
www.cnam-bourgognefranchecomte.fr
belfort@cnam-bourgognefranchecomte.fr
Directeur : Christophe Decreuse

Bretagne
Zoopôle Les Croix
2, rue Camille Guérin
22440 Ploufragan
09 72 31 13 12
www.cnam-bretagne.fr
cnam@cnam-bretagne.fr
Directeur : Laurent Buchon

Centre-Val de Loire
Lycée d'État Benjamin Franklin
21, bis rue Eugène Vignat
45000 Orléans
02 18 69 18 30
www.cnam-centre.fr
cnam@cnam-centre.fr
Directrice : Sophie Bréard

Corse
2, avenue Émile Sari
20200 Bastia
04 95 30 82 39
cnam.corse@lecnam.net

CFA Île-de-France
61, rue du Landy
Case courrier 503
93210 La Plaine-Saint-Denis
01 58 80 83 61
cfa-idf.cnam.fr
cfa-idf@cnam.fr
Directrice : Anne Bonnefoy

Grand Est
4, avenue du Dr Heydenreich
CS 65228
54052 Nancy Cedex
03 83 85 49 00
www.cnam-grandest.fr
info@cnam-grandest.fr
Directrice : Catherine Gury

Île-de-France
9, cours des Petites Écuries
75010 Paris
01 44 78 60 50
www.cnam-idf.fr
contact@cnam-iledefrance.fr
Directeur : Sylvain Pascal

Hauts-de-France
7, boulevard Louis XIV
59044 Lille
03 20 29 86 68
www.cnam-hauts-de-france.fr
contact@cnam-picardie.fr
Directeur : Claude Verger

Normandie
Esplanade Rabelais
Place Saint-Clair
BP 86
14203 Hérouville Saint-Clair
02 61 45 19 20
www.cnam-normandie.fr
nmd_accueil-caen@lecnam.net
Directeur : François Brière

Nouvelle-Aquitaine
Cité Numérique
2, rue Marc Sangnier
33130 Bègles
05 57 59 23 00
www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr
naq_info@lecnam.net
Directeur : Jean-Sébastien Chantôme

Paris
292, rue Saint-Martin
75141 Paris Cedex 03
01 40 27 23 30
www.cnam-paris.fr
contact_paris@lecnam.net
Directrice : Corinne Valeu

Occitanie (Midi-Pyrénées)
IPST-Cnam Maison de la recherche
et de la valorisation
118, route de Narbonne
31062 Toulouse Cedex 09
05 62 25 52 00
mp.cnam.fr
contact@ipst-cnam.fr
Directrice : Tala Masri

Pays de la Loire
25, boulevard Guy Mollet
BP 31115
44311 Nantes Cedex 3
02 40 16 10 10
www.cnam-paysdelaloire.fr
cnam@cnam-paysdelaloire.fr
Directrice : Laurence Van Asten

Provence-Alpes-Côte d'Azur
12, place des Abattoirs
13015 Marseille
04 96 16 10 35
www.cnam-paca.fr
marseille@cnam.fr
Directrice : Patricia Fresneau

Guadeloupe
Campus universitaire de Fouillole
BP 612
97168 Pointe-à-Pitre Cedex
05 90 21 06 46
www.cnam-guadeloupe.fr
gua_adminguadeloupe@lecnam.net
Directrice : Marylène Troupé

Guyane
Opérateur public régional de formation
49, lotissement Dalmazir
97351 Matoury
05 94 30 08 08
www.oprf.fr
joanne.latidine@oprf.fr

La Réunion
18, rue Claude Chappe
ZAC 2000
97420 Le Port
02 62 42 28 37
www.cnam.re
info@cnam.re
Directeur : Amand Bénard

Martinique
Campus universitaire de Schoelcher
BP 7216
97274 Schoelcher Cedex
05 96 61 10 26
www.cnam-martinique.fr
cnam@cnam-martinique.fr
Directeur : Jean-Émile Symphor

Mayotte
2, rue de la zone NEL Kawéni
97600 Mamoudzou
02 69 64 34 00
www.cnam-mayotte.fr
mohamed.moindjie@cg976.fr
Directrice : Antufati Bacar

Nouvelle-Calédonie
Centre-ville
30, rue Georges Clémenceau
Galerie Espace de Paris, 1er étage - BP 3562
98846 Nouméa Cedex
00 687 28 02 98
www.acestecnam.nc
info@acestecnam.nc
Directeur : Pierre-Henry Charles

Polynésie Française
Lycée hôtelier et du tourisme à Tahiti (LH2T)
Moana Nui BP 50361 Pirae
98717 Punaauia
Tahiti – Polynésie française
00 689 40 43 25 44
www.cnam-polynesie.com
secretariat@cnam-polynesie.pf
Directeur : Christophe Gomez

Talents du service public

Avec le cnam, soyez acteur du service public,

pour vivre des missions passionnantes et innovantes !

INSCRIPTION

Être titulaire, au minimum, d'un bac+3
Bourse de 4 000 € sur des critères sociaux
Contact : prepatalents@lecnam.net

LE CURSUS

Octobre 2021 à juin 2022
Préparation aux oraux
Ateliers méthodologiques (rédaction, note de synthèse, savoir s'organiser...)
Cours de droit, finances publiques, économie, culture numérique, anglais, gestion des collectivités territoriales...

NOS ENGAGEMENTS

Accompagnement personnalisé
Tutorat individualisé
Entraînement intensif
Pédagogie innovante
Enseignement en distanciel et en présentiel
Conférences sur les grandes questions contemporaines

NOS OBJECTIFS

Préparer à la réussite aux concours
Accroître votre capital confiance
Vous faire obtenir une certification
Renforcer vos compétences
Inscrire nos élèves dans un parcours gagnant

www.cnam.fr

Préparez-vous aux grandes écoles du service public (IRA, INET et INSP)

Dircom/Cnam - DB - juin 21
Adobe stock, photo © Beatrice Prève © Bsuel photo

Conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin — Paris 3e
www.cnam.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux
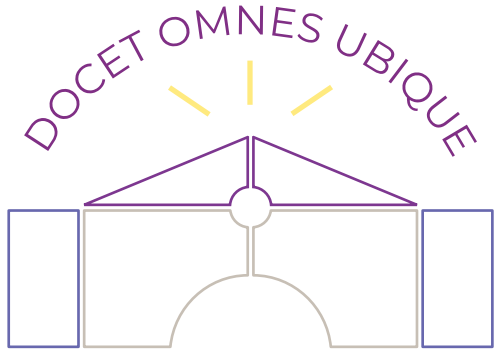
et découvrez nos décryptages
de l'actualité et des enjeux de société
www.blog.cnam.fr